



Commune de NIEUL-SUR-MER  
CHARENTE-MARITIME

Extrait du registre des délibérations du Conseil  
Municipal de la commune de Nieul-sur-Mer

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE

Sous le n°017-211702642- 2015 - 201508 -DE

Accusé de réception Préfecture reçu le 24.02.2015

## Séance du jeudi 19 février 2015

**Date de convocation**

02.02.2015

Nombre de membres

afférents au Conseil : 29

En exercice : 29

Nombre de membres présents : 27

Ayant donné procuration : 2

Absents : 0

Nombre de votants : 29

Suffrages exprimés : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

L'an deux mille quinze, le jeudi 19 février, à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Espace Michel Crépeau, salle du Phare de Cordouan, sous la présidence de Monsieur Henri LAMBERT, maire,

**Etaient présents** : Mesdames et Messieurs Sylvie DUBOIS, Jean-Marc SORNIN, Martine HERAULT, Gérard GOUSSEAU, Annie GRIZON, François AUBIN, Fabienne JARRIAULT, Patrick PHILBERT, Didier PRIVE, Frédérique VIGNERON, Alain NAVUEC, Sandra DUPEYRON, Philippe GAFFET, Karine LISON, Jean-Paul BEAUVAIS, Gaëlle FRELAND, Philippe EGREMONTE, Odette VIAUD, Evelyne CHEVRIER, Marc MAIGNE, Cécile ELAMBERT, Philippe DURIEUX, Stéphanie FONTAINE, Jacqueline CHEVALLIER, Christian TAVARES et Véronique BONNEAU

**Etaient absents et excusés** : Mesdames et Messieurs Anne CLEMENT-THIMEL (ayant donné pouvoir à Jean-Marc Sornin) et Francis VERICEL (ayant donné pouvoir à Annie Grizon)

**Etaient absents** : néant

Secrétaire de séance dûment désigné(e) : Sandra Dupeyron

C.M 19/02/2015	Service : DSTU – Environnement et Développement Durable	Rapporteur
Délibération n° 2015/08	Intitulé de la délibération : Constitution du groupe d'acteurs locaux pour l'inventaire des zones humides	Jean-Marc Sornin

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'environnement et notamment son article L 211-1,

Considérant la nécessité de réaliser un diagnostic des zones humides dans le cadre de l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal,

Considérant que dans le cadre de cette démarche de diagnostic, il convient de mettre en place un groupe d'acteurs locaux communs aux communes de Nieul-sur-Mer et L'Houmeau,

Considérant les contacts pris auprès des différents acteurs potentiels,

Considérant les propositions des maires des deux communes du groupement,

Appelé à se prononcer sur la constitution d'un groupe d'acteurs locaux Nieul/L'Houmeau,

**Après en avoir délibéré,**

**A l'unanimité**

**Désigne comme membres du groupe d'acteurs locaux pour l'inventaire des zones humides :**

- Monsieur Henri LAMBERT, maire de Nieul-sur-Mer
- Monsieur Jean-Marc SORNIN, adjoint délégué de la commune de Nieul-sur-Mer
- Madame Sylvie DUBOIS, adjointe déléguée de la commune de Nieul-sur-Mer
- Madame Anne CLEMENT-THIMEL, conseillère municipale de la commune de Nieul-sur-Mer
- Madame Sandra DUPEYRON, conseillère municipale de la commune de Nieul-sur-Mer
- Monsieur Jean-Louis DEMARCO, représentant de l'association Nature Environnement 17
- Monsieur Erick BROUSSARD, représentant de l'office national de l'eau et des milieux aquatiques
- Monsieur Jean-Paul BEAUVAIS, président de l'association communale de chasse agréée de Nieul
- Monsieur Rodolphe CHAVIGNAY, agriculteur, Nieul-sur-Mer
- Monsieur Jean-Paul FONTAINE, propriétaire foncier, Marsilly
- Monsieur Serge LEBON, ostréiculteur, Nieul-sur-Mer
- Monsieur Raymond ESCOBAR, adjoint délégué à l'urbanisme, L'Houmeau

- Monsieur Yannick CADET, premier adjoint de la commune de L'Houmeau
- Madame Edith BALLANDRAS, adjointe déléguée au cadre de vie, commune de L'Houmeau
- Monsieur Franck CHACUN, conseiller municipal, commune de L'Houmeau
- Monsieur Dominique JEAN, usager, propriétaire foncier, L'Houmeau
- Monsieur TURFIN, représentant de l'association locale de marche les Rendez-vous de l'Amitié, L'Houmeau
- Monsieur MAROT, exploitant agricole, L'Houmeau

Et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer l'ensemble des documents liés à cette procédure.

Nieul-sur-Mer, le 23.02.2015

Acte rendu exécutoire en vertu  
de son dépôt en préfecture le  
24.02.2015

Le Maire

Henri Lambert

Le Maire

Henri Lambert

